

... Moins de querelles "théologiques" souhaite le secrétaire d'Etat aux collectivités locales

Les départements se plaignent d'être contraints d'augmenter leurs impôts pour remplir des missions transférées par l'Etat? Est-ce une critique fondée?

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités augmentent plus vite que les propres recettes fiscales de l'Etat. C'est un fait objectif. Dans le budget 1993, ces concours progressent de 6%. Ils avaient déjà augmenté, à peu près dans la même proportion, l'année précédente. J'observe d'ailleurs que Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales, s'est félicité de cette évolution.

Les compétences transférées de l'Etat aux collectivités locales ont été accompagnées de transferts de moyens. C'est un principe édicté par la loi et ce principe a été respecté. Je ne suis pas d'accord avec l'attitude qui consiste à rendre l'Etat responsable de toutes les difficultés qui existent. Ni à lui laisser, seul, la charge des politiques de solidarité. Quand je vois les Hauts-de-Seine mis à contribution pour aider la Corrèze, je ne trouve pas que cela soit quelque chose de néfaste pour la République. Et j'ai pris ces deux départements au hasard...

Les départements ont la responsabilité de secteurs importants de la politique sociale. Ils mènent leurs propres politiques dans le respect de la décentralisation. Pour ce qui est de la maîtrise des dépenses sanitaires et sociales, c'est un problème général, qui touche l'Etat comme les départements.

La discussion se poursuit entre les collectivités locales et l'Etat sur l'élaboration des contrats de Plan. Où en est la concertation?

Quand le plan était uniquement l'affaire de l'Etat, on faisait des plans splendides mais dont le degré d'application était limité. Sous le gouvernement Mauroy, Michel Rocard a créé une nouvelle procédure, celle des contrats de plan. Nous avons inventé le plan décentralisé et contractuel.

Moi, comme maire d'Orléans, si on me demande de payer et de me taire je ne suis pas d'accord. Au contraire, avec les contrats de plan, les collectivités locales participent au financement, mais aussi à la détermination des politiques.

La décentralisation ne doit pas être l'addition d'égoïsmes mais une manière plus efficace de gérer l'intérêt commun. En cela, les contrats de

plan sont d'excellents outils.

Voyons la décentralisation de façon dynamique plutôt que d'entretenir un certain nombre de querelles "théologiques". D'autant plus que ceux qui les entretiennent sont souvent ceux qui étaient hostiles aux lois de décentralisation lorsqu'elles ont été présentées devant le Parlement.

Le département est de plus en plus contesté. Il n'a pas, dit-on, la taille critique pour animer une économie d'envergure. Ne risque-t-il pas d'être délaissé au profit des grandes métropoles et des régions?

La décentralisation a été faite sur la base de trois niveaux. C'est pour moi, une donnée. C'est dans ce cadre que je travaille. Une des particularités de notre pays c'est que nous avons beaucoup de niveaux de collectivités locales. Ce n'est pas forcément un handicap. Les élus du monde rural, par exemple, sont les meilleurs défenseurs de l'aménagement du territoire. Ils s'occupent concrètement de nos routes, de l'équipement de nos espaces. Mais nous ne pourrions répondre à la nouvelle donne européenne si nous nous contentons d'ajouter 36 700 visions communales, 100 départementales, 24 régionales. Il faut travailler ensemble. C'est pourquoi, la loi du 6 février 1992 propose de nouvelles formes de solidarité intercommunale et interrégionale. Il y a aussi des formes de coopération utiles qui se dessinent entre plusieurs départements.

Quels sont les projets que vous aimeriez voir aboutir rapidement?

Il y a la réforme des polices municipales et celle de la législation funéraire. Sur ce dernier point j'ai présenté mardi l'avant projet du gouvernement devant le Conseil national de la consommation. Il a reçu une large approbation.

Je suis aussi attaché à la mise en œuvre réglementaire rapide du "statut de l'élu". Les décrets d'application concernant notamment les retraites et la formation sont en cours d'élaboration ou déjà au Conseil d'Etat. Si tout est prêt pour la fin de l'année, ce qui serait un délai raisonnable, nous aurons bien travaillé par rapport à un sujet qui était un véritable "serpent de mer".

Propos recueillis par
François Gervais et Mathieu Castagnet